

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**portant nomination d'un Président**  
**de la Commission consultative**  
**compétente en matière de juridiction administrative**  
**pour les personnes au service de l'Union**

**M (89) 13**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux, signé à LA HAYE le 29 avril 1969,

Sur proposition du Groupe de travail ministériel de la Justice,

A pris la décision suivante :

*Article 1<sup>er</sup>*

Madame A. SCHEERE, Conseiller à la Cour du travail de Bruxelles, est nommée Président de la Commission consultative visée à l'article 8 du Protocole additionnel susmentionné du 29 avril 1969, en remplacement de Monsieur P.P. GEYSEN, Premier Président de la Cour du travail.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 1990.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK